 La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire décalé - En français
 Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
 Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
 Activités sur d'autres sites : **NON**
 Domaine d'études principal : **Sciences psychologiques**
 Organisé par: **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (PSP)**
 Sigle du programme: **CPI2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	4
Programme	4
Programme détaillé par matière	4
Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
Conditions d'accès	7
Pédagogie	9
Evaluation au cours de la formation	9
Mobilité et internationalisation	9
Gestion et contacts	9

CPI2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le master de spécialisation en cliniques psychothérapeutiques intégrées (CPI2MC) a pour objectif de vous offrir :

- des connaissances pratiques concernant l'évaluation et l'intervention psychologiques en psychologie clinique et en psychothérapie: psychopathologie, relations interpersonnelles, difficultés familiales ou de couple, psychologie de la santé, difficultés de développement ;
- des compétences dans la conceptualisation de cas, l'élaboration et la mise en place de l'évaluation des interventions, la gestion des relations interprofessionnelles et les questions d'éthique et de déontologie ;
- l'application des connaissances théoriques et pratiques en milieu clinique et l'acquisition de compétences professionnelles dans le cadre d'un stage et d'un séminaire des pratiques.

Votre profil

Ce master est [accessible](#) si vous êtes porteur d'un grade académique de Master 120 en sciences psychologiques, de Master de spécialisation en psychiatrie ou d'un titre jugé équivalent. Les étudiants porteurs d'un grade académique de médecin et en cours de spécialisation dans un master de spécialisation en psychiatrie ont également accès à ce master.

Les candidats doivent apporter la preuve de la possibilité d'une activité clinique supervisée d'au moins 600 heures dans le cadre d'un programme agréé par le master de spécialisation et qui débutera au plus tard le premier jour de l'année académique.

Les candidats doivent faire la preuve d'un projet professionnel dans le domaine de la santé mentale impliquant des interventions psychologiques.

Les personnes intéressées par la formation doivent d'une part introduire **une demande d'inscription en ligne à la faculté** du 5 janvier au 31 mars, et d'autre part compléter la **demande d'admission à l'Université**, selon le calendrier défini par l'Université. [Ces deux demandes](#) sont obligatoires pour candidater à la formation.

Votre programme

La formation, y compris le stage, les évaluations et la rédaction de mémoire, s'effectue en 60 ECTS.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de la [formation](#).

CPI2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La Vision du Diplômé du Master de spécialisation en Psychothérapie

Devenir un psychothérapeute universitaire capable de mobiliser les connaissances scientifiques et cliniques pour comprendre et modéliser les situations de souffrances humaines consécutives à des dysfonctionnements psychologiques, et de concevoir, implémenter et évaluer des interventions psychologiques pour y apporter remède tel est le défi que le diplômé du master de spécialisation en cliniques psychothérapeutiques intégrées se prépare à relever. L'Université catholique de Louvain souhaite former des psychothérapeutes qui privilégient une approche transdiagnostique mettant l'accent sur les processus pathologiques plutôt que sur les catégories diagnostiques. Ainsi, au terme du programme, les diplômés sont capables de dépasser les clivages des écoles psychothérapeutiques traditionnelles et d'opter pour une approche centrée sur les interventions psychologiques ayant un substrat théorique, empirique et clinique scientifiquement éprouvé.

L'étudiant s'engageant dans cette formation est déjà un diplômé universitaire d'un master en psychologie ou en médecine et il a une expérience en intervention psychologique dont une expérience en contact avec des populations présentant un trouble psychologique. A travers ce programme, il mobilise ses acquis et expériences et les confronte aux connaissances, outils et cadres théoriques et méthodologiques et réciproquement. Ainsi, à travers le programme de master de spécialisation, l'étudiant questionne, enrichit et consolide sa pratique et son développement professionnel.

Au terme de la formation, le diplômé maîtrise les connaissances théoriques et pratiques concernant l'entretien psychologique, l'évaluation et la modélisation psychologique dans les domaines de la psychopathologie, des relations interpersonnelles et des difficultés d'apprentissage et de développement, l'élaboration et la mise en place d'un projet d'intervention et d'une évaluation de son efficacité (en coordination avec les autres professionnels), le travail en réseau et la gestion des relations interprofessionnelles. Il est capable de mobiliser avec pertinence ces connaissances théoriques et pratiques en milieu clinique.

Conscient de la responsabilité propre à sa profession, le psychothérapeute universitaire diplômé agit en acteur critique, respectant et appliquant les principes de déontologie et d'éthique propres à la pratique psychothérapeutique. Il est inséré dans la vie professionnelle associative et contribue aux actions visant à développer les meilleurs services psychothérapeutiques à la société.

Il développe une attitude proactive pour assurer la mise à jour de ses compétences et connaissances par une formation continue, des supervisions et des interventions. Il sait prendre soin de lui et assurer un équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie privée.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. COMPÉTENCES « RELATIONNELLES »

Développer et mobiliser des compétences et attitudes relationnelles indispensables à l'exercice du métier de psychothérapeute et pratiquer dans le respect des règles déontologiques liées à la profession et de principes éthiques.

1.1. Etablir le cadre thérapeutique avec le(s) client(s) et gérer la thérapie dans son processus d'ensemble ainsi que chacune de ses séances.

1.2. Maîtriser et mobiliser avec pertinence les aptitudes de base (écoute active, reformulation de propose ...) requises pour mener à bien un entretien thérapeutique.

1.3. Développer et maintenir, à travers une posture relationnelle adéquate, une alliance thérapeutique avec le client favorisant le processus de changement dans le cadre de l'intervention.

1.4. Pratiquer dans le respect des règles déontologiques liées à la profession et de principes éthiques.

2. COMPÉTENCES « CONCEPTUALISATION D'UNE SITUATION et ELABORATION D'UN PROJET D'INTERVENTION »

Analyser, diagnostiquer et conceptualiser, selon une approche transdiagnostique, une situation de souffrances humaines consécutives à des dysfonctionnements psychologiques ; élaborer, en concertation avec le client, un projet d'intervention psychologique théoriquement et empiriquement justifiée le mieux adapté pour aider le client en souffrance.

2.1. Recueillir l'ensemble des informations (plaintes, anamnèse, ...) concernant une situation de souffrances humaines consécutives à des dysfonctionnements psychologiques, les analyser selon une approche transdiagnostique, poser un diagnostic et clarifier les attentes du client (et de son entourage) ainsi que sa motivation.

2.2. Conceptualiser et formuler le cas : formuler des hypothèses et considérer les processus psychologiques à l'oeuvre dans le développement et le maintien du comportement problématique.

2.3. Elaborer et définir, en concertation avec le client, le projet d'intervention psychothérapeutique le mieux adapté en vérifiant sa validité méthodologique et en justifiant sa pertinence en regard de la situation, du diagnostic posé, de la conceptualisation du cas et de sa propre spécialisation.

2.4. Concevoir l'évaluation de l'intervention (changements au niveau symptomatique et étiopathologique) à l'aide de critères pertinents en regard de l'objectif visé et du cas.

3. COMPÉTENCES « INTERVENTIONS »

Mener une intervention psychologique, scientifiquement fondée, en concrétisant chacune de ses étapes, en mobilisant de manière pertinente les procédures d'intervention thérapeutique et en assurant un accompagnement qui favorise le processus de changement.

3.1. Identifier, maîtriser et mobiliser de manière critique les connaissances théoriques, empiriques et cliniques scientifiquement éprouvés pertinentes en regard de l'intervention psychothérapeutique à mener.

3.2. Informer le client du trouble dont il souffre ainsi que des méthodes thérapeutiques proposées en veillant à bien expliciter la pertinence de ces méthodes en regard de l'objectif visé de l'intervention.

3.3. Définir les tâches pertinentes à réaliser par le client à domicile, lui en expliquer l'importance et en assurer le suivi entre les séances.

3.4. Accompagner le client dans son processus de changement en veillant à soutenir sa motivation et à prévenir sa résistance.

3.5. Maîtriser les différentes procédures d'intervention psychothérapeutiques (procédures centrées sur l'expérience émotionnelle, sur les comportements, sur les cognitions, sur le corps et sur les facteurs contextuels) et les mobiliser avec pertinence en veillant à définir

les conditions de leur mobilisation et à les organiser au sein d'un plan d'intervention cohérent en regard de l'objectif à atteindre et des spécificités du client ; selon une approche théorique et empiriquement justifiée.

3.6. Exploiter l'évaluation de l'intervention et si nécessaire adapter en conséquence le projet d'intervention.

3.7. Mobiliser ses propres réactions émotionnelles (conscience de soi) en séance comme outil thérapeutique.

3.8. S'intégrer dans une équipe, travailler en réseau de partage de pratiques et de réflexions et dialoguer avec les autres professionnels de la santé, de manière constructive.

4. COMPETENCES « INTRAPERSONNELLES »

Développer et mobiliser des compétences et attitudes intrapersonnelles indispensables à l'exercice du métier de psychothérapeute.

4.1. Avoir conscience de son propre vécu et de ses propres difficultés en regard du client à accompagner et identifier comment ils influencent l'accompagnement de ce client ; avoir conscience de ses propres valeurs et des implications qu'elles induisent dans notre vie y compris dans notre vie professionnelle.

4.2. Construire et réaliser sa vie professionnelle en équilibre avec sa vie privée et en particulier, préserver sa vie privée des intrusions de la vie professionnelle.

4.3. Prendre soin de soi et en particulier, mettre en place ce qu'il faut pour résoudre ses propres difficultés personnelles.

4.4. Reconnaître et accepter ses propres limites et réduire l'évitement expérientiel en séance et en supervision.

4.5. En cours de séance thérapeutique, accepter le silence du client, se désengager d'une identification au client, contrôler sa réactivité émotionnelle et développer sa patience.

5. COMPETENCES « DEVELOPPEMENT CONTINUE »

Agir en tant que psychothérapeute, selon une approche scientifiquement fondée, en ayant intégré une logique de développement continu.

5.1. Intégrer une logique d'auto-évaluation dans une perspective de développement continu, identifier et intégrer, de manière autonome, les nouvelles connaissances et compétences indispensables pour pouvoir appréhender rapidement de nouvelles situations relatives à la psychothérapie.

5.2. Se tenir informé et intégrer, selon une démarche pro-active, les derniers développements scientifiques et cliniques en psychothérapie (à travers des lectures, la participation à des ateliers de formation continue, la participation à des congrès ...).

5.3. Développer ses compétences professionnelles et enrichir sa propre pratique, selon une démarche pro-active, en identifiant ses besoins en matière de supervisions et d'intervisions et agir pour y répondre.

5.4. Se tenir informé et participer à des activités d'associations professionnelles en psychothérapie et s'y impliquer.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation, y compris les stages, les évaluations et la rédaction de mémoire, s'effectue en 60 ECTS.

CPI2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊗ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Stages et supervision de la pratique professionnelle (28 crédits)

○ LCPI9001

Stages

FR [q1+q2] [400h+400h] [28 Crédits] 🌐

o Séminaires (17 crédits)

LCPI3010A	Séminaire d'accompagnement des stages MS		FR [q1+q2] [0h+15h] [4 Crédits] 🌐
LCPI3011A	Séminaire avancé en psychologie clinique MS		FR [q1+q2] [75h] [10 Crédits] 🌐
LCPI3013A	Séminaire d'intégration des pratiques professionnelles MS		FR [q1+q2] [15h] [3 Crédits] 🌐

o Mémoire (15 crédits)

LCPI3000	Mémoire		FR [q1+q2] [] [15 Crédits] 🌐
----------	---------	--	------------------------------

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

CPI2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;


3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) ).

Les conditions d'admission particulières à ce programme sont les suivantes :

Sur base d'un dossier à remettre, ont accès aux études du Master de spécialisation en « cliniques psychothérapeutiques intégrées » les étudiants porteurs d'un grade académique de Master 120 en sciences psychologiques, de Master de spécialisation en psychiatrie ou d'un titre jugé équivalent. Ont également accès les étudiants porteurs d'un grade académique de médecin et en cours de spécialisation dans un master de spécialisation en psychiatrie.

Les candidats doivent apporter la preuve de la possibilité d'une activité clinique supervisée d'au moins 600 heures dans le cadre d'un programme agréé par le master de spécialisation et qui débutera au plus tard le premier jour de l'année académique.

Les candidats doivent faire la preuve d'un projet professionnel dans le domaine de la santé mentale impliquant des interventions psychologiques.

Formalité d'inscription

Les personnes intéressées par la formation doivent d'une part introduire une [demande d'inscription](#) en ligne à la faculté du 5 janvier au 31 mars, et d'autre part compléter la [demande d'admission](#) à l'Université, selon le [calendrier](#) défini par l'Université. Ces deux demandes sont obligatoires pour candidater à la formation.

Le formulaire d'inscription en ligne de la faculté doit reprendre :

- leur parcours de formation,
- leur expérience,
- leurs motivations à suivre la formation.

Une fois le formulaire rempli, les candidats recevront un accusé de réception. Il leur sera demandé un complément de dossier et ils seront invités à un entretien. Les responsables du programme examineront les demandes d'inscription et les candidats seront prévenus de la décision d'admission. Même si l'analyse du dossier est favorable en faculté, la décision finale d'admission reviendra au service des inscriptions.

Afin de garantir la cohérence du programme et la qualité pédagogique, le nombre de participants est limité à 20 personnes par groupe (2 groupes par année).

Ouverture aux adultes

Programme destiné aux porteurs d'un diplôme de 2ème cycle en psychologie et en médecine.

PÉDAGOGIE

Les enseignements sont dispensés en petits groupes de maximum 20 participants et un suivi personnel est assuré par une équipe pédagogique expérimentée.

Les aspects plus théoriques sont directement appliqués à la pratique par des jeux de rôles, des mises en situation et des présentations de cas.

L'importance accordée à la formation « de terrain » : les stages et le mémoire représentent la majeure partie des 180 crédits du programme. Ces activités bénéficient d'un dispositif d'encadrement qui repose sur une équipe d'enseignants chercheurs et de professionnels de terrain

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Chaque enseignement est sanctionné par une évaluation. Elle peut consister en un travail d'application à la pratique (par ex. la rédaction d'une étude de cas) ou en un examen écrit portant sur l'application de la matière à un cas concret présenté sous forme de vignette. Certains enseignements sont évalués sur base de la participation aux cours et séminaires.

Au début de chaque enseignement, l'enseignant-e responsable informe les étudiant-e-s des modalités d'évaluation. Les modalités d'évaluation sont celles en vigueur dans le règlement des examens de l'UCLouvain.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

La formation a été conçue pour répondre aux exigences européennes de formation à la psychothérapie.

GESTION ET CONTACTS

Le programme est géré par un comité scientifique.

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/PSP/EPsy

Ecole de psychologie ([EPsy](#))

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ([PSP](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

EPsy

Place Cardinal Mercier 10 - bte L3.05.01

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 20 11](tel:+32210472011) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 48 34](tel:+32210474834)

Responsable académique du programme: [Pierre Philippot](#)

Jury

- Président du jury: [Pierre Philippot](#)
- Secrétaire du jury: [Lucy Clauw](#)

Personne(s) de contact

- Conseillère à la formation: [Lucy Clauw](#)
- Conseillère à la formation: [Hilde Nachtergaele](#)
- Gestion administrative du programme: [Michèle Goethals](#)